

sera à la charge des propriétaires, détenteurs, locataires ou occupants de ces propriétés, qui seront aussi obligés à l'entretien du pont qui en dépend et qui est nécessaire à l'endroit où le dit cours d'eau traverse la voie publique pour se décharger dans le fleuve St. Laurent.

Cours d'eau
No. 5 *idem*.

50 Le cours d'eau portant le No. 5 sur le dit plan, l'un des grands cours d'eau qui traversent la ville dans une grande partie de son étendue, et qui sert à l'égout des propriétés foncières désignées par les numéros 18, 20, 21, 11, 22, 22 a, 7, 287, 286, 285, 284, 283, 141, 37, 239, 280, 344, 345, 346, 347, 348, 244, 245, 246, 247, 248, 142, 143, 37 a, 240, 241, 242, 243, 244, 102, 103, 109, 108, 110, 111, 112, 113, 114, 127, 126, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, sera à la charge des propriétaires, locataires, détenteurs ou occupants d'icelles propriétés sauf et excepté, cependant, les

Provisé
quant aux
ponts publics.

dépenses qui se rapporteront à la confection et à l'entretien des ponts publics érigés sur les rues George, Charlotte, Sophie et Provost, lesquels ponts ayant été considérés ponts publics, et sous cette désignation mis à la charge de la municipalité, resteront à la charge du public, nonobstant le rappel ou abrogation du document ou procès-verbal qui en a ordonné ainsi ; pourvu toujours que les dispositions de cette

Travaux
spéciaux.

section soient sub-ordonnés à ce que le Conseil pourrait décréter par résolution fondée sur aucune des clauses 4 et 6 de ce règlement en ordonnant la perfection de travaux spéciaux

Cotisations
générales et
spéciales.

dont le coût serait défini, cotisable et reparti sur les intéressés ci-dessus désignés et d'autres intéressés déclarés cotisables à raison de la nature des travaux parfaits dans l'intérêt commun.

Cours d'eau
No. 6.

60 Le cours d'eau portant le No. 6 sur le dit plan ne sera ci-après reconnu dans le tracé de son parcours, qu'avec les changements et modifications qui lui sont donnés ci-

après
rales
proc
Bapt
& Co
ra de
150,
172,
184,
196,
208,
220,
249,
266,
278,
rue G
coût
subsé
régler
taires
tés ; e
Georg
née p
1880,
égout
rains
pourr
résolu
No. 1

?
vant à
25, 30
64, 27